NATIONS UNIES **E**

Conseil Économique et Social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2000/129
21 mars 2000

FRANÇAIS
Original : ARABE/FRANÇAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-sixième session
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES, OU QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE

Note verbale datée du 22 février 2000 adressée au Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme par la Mission permanente de la République d'Iraq auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

La Mission permanente de la République d'Iraq auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au Haut-Commissariat des droits de l'homme et a l'honneur de lui transmettre ci-joint* une étude approfondie concernant l'effet de l'embargo économique sur les différents aspects de la santé en Iraq.

La Mission permanente de la République d'Iraq saurait gré au Haut-Commissariat aux droits de l'homme de bien vouloir considérer cette étude comme document officiel de la cinquante-sixième session de la Commission des droits de l'homme et de la distribuer en tant que tel sous le point 9 de l'ordre du jour.

* L'annexe est reproduite telle qu'elle, dans la langue dans laquelle elle a été reçue et en anglais.